

Centre hospitalier de la Dracénie
DECISION N° 2023.036

Objet : Nomination du chef du pôle Interventionnel

**Le Directeur du Centre hospitalier de la Dracénie,
Le Président de la Commission Médicale d'Établissement,**

Vu la loi N°2016-41 du 26 Janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé (LMSS),

Vu l'ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6146-1, L.6151-1 et aux 1°, 2° et 4° de l'article L.6151-2,

DECIDENT

Article 1 : De nommer Madame le Docteur Angélique PASCAL, praticien hospitalier temps plein, aux fonctions de chef du pôle Interventionnel.

Article 2 : La présente décision prend effet au 24 avril 2023. La durée du mandat est fixée par décret. Les décisions antérieures en la matière sont abrogées.

Fait à DRAGUIGNAN, le 24 avril 2023

Le Président de la CME,


Docteur Jean-Marc MINGUET
Président de la Commission Médicale d'Établissement
CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE

Docteur Jean-Marc MINGUET

Le Directeur,




Ludovic VOILMY

Diffusion :

- Générale
- Intéressé
- Dossier